

Neuchâtel

Autor(en): **Humbert-Droz, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre D'un canton

Genève

Centre d'Education Permanente :

Programme 1980. — Sous l'égide de l'Ecole genevoise d'infirmières *Le Bon Secours* et de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (section de Genève), des sessions de deux à trois jours sont organisées dans un but de formation permanente. Bien qu'essentiellement conçues pour les membres de la profession infirmière, de nombreuses sessions sont ouvertes à tous ceux que cela intéresserait. Les personnes qui souhaitent un conseil concernant le choix des sessions peuvent s'adresser aux coordinatrices.

Thèmes

A lire les titres des sessions, les thèmes sont des plus variés : analyse transactionnelle, relation soignant/soigné, auto-dynamique, « Je veux écrire mieux », « Je veux parler mieux », relations humaines, mon corps existe, atelier de formation personnelle, etc. On voit que ces sessions peuvent concerner tous ceux qui s'intéressent aux relations humaines et à leur propre évolution.

D'autres thèmes encore montrent la recherche de soi-même comme utile dans les relations avec l'extérieur : « Affirmation de soi », la femme face au vieillissement, l'importance du stress et des facteurs émotionnels dans la maladie cancéreuse.

Pour tous renseignements sur ces sessions, leurs dates et leurs conditions : CEP, 29, rue de Contamines, 1206 Genève, tél. 022/470351.

Vaud

Le CHUV s'explique

On se souvient sans doute que, l'été dernier, la Maternité du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois avait fait couler beaucoup d'encre : des femmes ayant subi un avortement selon la méthode du *priming* avaient protesté : on ne les avait pas informées, elles avaient souffert*...

Le 30 novembre, la Maternité organisait une *séance publique d'information* dans son aula. Le Dr de Grandis expliqua, en présence du professeur Merz :

- que le *priming* est la méthode la moins dangereuse pour les primipares dont le col est étroit et dur
- que l'anesthésie péridurale (moitié inférieure du corps) est moins dangereuse que la narcose complète pratiquée autrefois
- que les femmes qui se présentent à la Maternité sont informées sur les possibilités différentes et qu'on leur laisse le choix.

Deux jeunes femmes ripostent : elles n'ont été averties ni sur la méthode abortive, ni sur l'anesthésie. Une autre dit qu'on voulait lui fixer un rendez-vous 5 semaines plus tard pour un avortement !

Suit un dialogue de sourds ; on a le sentiment qu'il y a deux blocs, chacun restant sur ses positions. La Maternité essaie trop de convaincre ; elle ne parle que des avantages

des méthodes qu'elle pratique, mais pas des inconvénients ; elle ne répond pas directement aux questions posées. Cela suscite insatisfaction et méfiance.

Cinq groupes de femmes (dont les Femmes en lutte, le Comité « nous voulons des enfants désirés », le groupe action des usagères de la maternité...) présente une *lettre ouverte au professeur Merz*, demandant :

- des délais plus courts pour les rendez-vous
- un accueil plus chaleureux
- la suppression des attentes interminables dans les corridors
- une plus grande clarté dans les explications des médecins
- un dialogue détendu et non une consultation « exprès »
- une information précise sans pression d'aucune sorte
- l'augmentation des effectifs du personnel hospitalier.

Elles reconnaissent qu'un effort a déjà été fait et que quelques améliorations sont en cours.

Espérons que la tentative de la Maternité de s'expliquer publiquement, que le dialogue amorcé, même s'il a été difficile, que la lettre ouverte marqueront des progrès en ce qui concerne les relations entre les patientes et le corps médical. Au moins dans ce domaine, car pour ce qui est du *priming**, le problème reste ouvert.

(*voir nos derniers numéros)

Neuchâtel

Etre femme et députée

La citoyenne suisse est, aux termes de notre législation, l'égale en droits du citoyen. Néanmoins, les séquelles d'un statut périmé qui faisait d'elle une inférieure subsistent toujours. Attentive à ces inconsciences, l'ADF les dénonce et s'emploie à les faire disparaître, tout en incitant les citoyennes à s'intéresser mieux à la chose publique et à assumer leurs responsabilités.

Prendre ses responsabilités : un *modus vivendi* qui s'impose à nous toutes, mais plus encore à nos élues qui s'engagent solennellement, qui vont s'exposer aux critiques et commentaires, parfois malveillants, bien plus que ne le sont ceux de leurs homologues masculins, et qui vont aussi affronter des difficultés et des obstacles plus durs à surmonter.

Brillamment réélue au Conseil national, Mme Heidi Deneys, sollicitée par l'ADF, a relaté avec sérieux et humour, devant l'assemblée des déléguées de 1979, les « Expériences d'une Neuchâteloise au Conseil national, montrant à quels degrés la femme parlementaire doit assumer des charges plus lourdes que le mandataire. Car, concilier une présence parlementaire à Berne de quatre fois trois semaines par année, doublée, si ce n'est triplée, d'une participation active à plusieurs commissions et d'un travail d'information personnel indispensable, avec une activité professionnelle à plein temps ou une responsabilité continue de ménagère et mère de famille, relève d'une performance dont n'ont pas à se préoccuper la plupart, sinon la totalité des parlementaires hommes, dont les uns sont experts en politique, les autres représen-

tants d'une branche économique qui les mandate et leur vaut d'être intégrés à des commissions *ad hoc* — situation qui simplifie considérablement la tâche parlementaire de ces messieurs, presque toujours assistés de leur secrétaire particulier pour liquider les « petites besognes ». Quelle est la députée qui bénéficie de telles facilités ? Autant de détails essentiels que la presse, dans ses jugements subjectifs et souvent superficiels des mandataires, se plaît à ignorer, pour n'apprécier un député qu'à la fréquence et à la longueur de ses interventions.

Encore quelques flashes amusants, un tantinet ironiques : le sommeil qui terrasse plus d'un député dans la séance qui suit le repas, diverses absences au moment crucial du vote, une discipline trop relâchée dans les présences masculines tout au long des sessions, des sujets tabous, comme la vigne et le vin, etc. — autant d'observations qui ont mis en évidence la conscience avec laquelle nos députées prennent leur tâche à cœur, savent intervenir judicieusement, et savent aussi garder le contact indispensable avec la base pour être le porte-parole d'une collectivité. Tant il est vrai qu'un mandat est non un droit, mais un devoir.

J. Humbert-Droz

Fribourg

Une commission cantonale de la condition féminine ?

Le Conseil d'Etat fribourgeois vient d'accepter le postulat de Mme Madeleine Duc-Jordan, déposé en novembre 78, qui demandait la création d'une commission de la condition féminine. Une commission qui devrait « susciter, coordonner et officialiser des actions, les études concernant la promotion de la femme fribourgeoise ».

S'inspirant de la Commission fédérale pour les questions féminines, créée en 1976 par le Conseil fédéral, Madeleine Duc-Jordan souhaite une commission officielle et permanente, représentative des régions, des langues, des confessions, des syndicats, du patronat ainsi que du monde paysan. Le mandat qui lui sera assigné trouvera ses fondements dans la promotion de la femme et de la famille. Ce sera avant tout un organe de réflexion, de coordination, de proposition, de canalisation et si possible de diffusion.

Mais une commission se doit d'être à l'affût de l'actualité. C'est pourquoi une de ses tâches principales sera de se préoccuper de problèmes tels que : la formation continue pour toutes les femmes, la planification de garderies d'enfants et des écoles enfantines.

Afin qu'un lien soit instauré entre les femmes fribourgeoises et la commission, Madeleine Duc-Jordan propose la diffusion d'un bulletin des questions féminines et familiales. Un bulletin qui trouverait sa place à côté de nombreuses publications de l'Etat.

Cette commission répond-elle aux exigences de la promotion des femmes fribourgeoises ? Depuis leur accession au droit de vote et d'éligibilité, les femmes sont encore victimes d'inégalités.

M. Pierre Dreyer, chef du Département de l'intérieur, au nom du Conseil d'Etat, reconnaît, dans sa réponse, que les débouchés et les